



PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE

à la déclaration d'utilité publique emportant mise compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Juvignac, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas, au classement/déclassement des voies, concernant le projet de Contournement Ouest de Montpellier porté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie sur les communes de Juvignac, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas

Le projet de Contournement Ouest de Montpellier, objet de la présente enquête publique, est une opération routière visant à assurer une meilleure desserte de la zone urbaine de Montpellier depuis l'Ouest en complétant le réseau armature du contournement urbain routier, à relier l'A750 et l'A709, à contenir la circulation d'échange péri-urbains et de transit sur un itinéraire adapté, afin de rendre son usage à la voirie secondaire des quartiers traversés, et à valoriser les accès au réseau multimodal pour limiter le trafic routier vers le centre urbain.

L'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Juvignac, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas, au classement/déclassement des voies, sera ouverte du lundi 24 février 2020 à 09h00 au vendredi 3 avril 2020 à 16h30, soit durant quarante jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Georges RIVIECCIO, Colonel de l'armée de terre retraité.

Le responsable du projet à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est Madame Vanessa Clément, responsable d'opérations routières (04 34 46 64 00).

Le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage sera déposé et consultable :

- à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie (DREAL Occitanie - 520 allée Henri II de Montmorency à Montpellier), siège de l'enquête.
A titre indicatif les bureaux sont habituellement ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
- en mairies de Juvignac, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, à titre indicatif:
 - Mairie de Juvignac: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
 - Mairie de Montpellier : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h30, jeudi de 8h30 à 19h00
 - Mairie de Saint-Jean-de-Védas: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant :
<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :
www.contournement-ouest-montpellier.fr
- sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30).

Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 24 février 2020 à 09h00 au vendredi 3 avril 2020 à 16h30 :

- sur le registre d'enquête déposé à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie, siège de l'enquête, suivant les horaires d'ouverture précités ;
- sur les registres d'enquête déposés en mairies de Juvignac, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas suivant les horaires d'ouverture précités ;
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Georges RIVIECCIO, commissaire enquêteur
«Enquête publique Contournement Ouest de Montpellier»

Division Maîtrise d'Ouvrage des routes Nationales

DREAL Occitanie
520 allée Henri II de Montmorency
34064 MONTPELLIER Cedex 2

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :
www.contournement-ouest-montpellier.fr
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences :

Lieux:	Dates :	Horaires :
Mairie de Saint-Jean-de-Védas	- lundi 24 février 2020 - samedi 14 mars 2020	de 14h00 à 17h00 de 9h00 à 12h00
Mairie de Juvignac	- jeudi 5 mars 2020 - samedi 28 mars 2020	de 14h00 à 17h00 de 9h00 à 12h00
Mairie de Montpellier	- jeudi 12 mars 2020 - jeudi 26 mars 2020	de 15h00 à 18h00 de 15h30 à 18h30
DREAL Occitanie	- vendredi 3 avril 2020	de 13h30 à 16h30

- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier.

Les rapports et conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – bureau de l'environnement), à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie et dans les mairies de Juvignac, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Juvignac, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas concernant le projet de Contournement Ouest de Montpellier pourra être prononcée par arrêté ministériel.

Le classement/déclassement des voies pourront être validés par délibérations des communes concernées.